



Droit d'échelle . Mon voisin veut couper mes bambous sur ma terrasse. pour repeindre son mur

Par **Criq**, le **02/10/2019** à **21:57**

Bonjour,

Mon voisin veut réaliser des travaux d'étanchéité et de peinture sur son mur mitoyen à ma terrasse, et devant lequel j'ai de superbes bambous que j'aime beaucoup. J'ai "cheptel" évidemment de le laisser faire ses travaux chez moi mais il veut tout simplement couper mes bambous en me disant : ça repousse. Mais ma terrasse va être défigurée, et pour en replanter de nouveaux, il faudra déterrer les racines ce qui est un travail de titan ! Comment faire ? A t'il le droit d'exiger cela sans aucune contrepartie ?

Merci pour votre retour.

Par **janus2fr**, le **03/10/2019** à **06:41**

Bonjour,

Non, bien sur, pas sans contrepartie. Votre voisin vous doit la remise dans l'état initial de votre terrain après ses travaux. Je vous conseille de faire faire un constat d'huissier avant les travaux, il servira à contrôler ensuite que votre terrain est bien remis à l'identique.

Par **Tisuisse**, le **03/10/2019** à **07:55**

Bonjour,

Par contre, si vos bambous ne constituent pas une haie, toute plantation dont la hauteur dépasse 2 mètres doit se situer à au moins 2 mètres de la limite de la propriété, votre voisin pouvant exiger le retrait total. Si ces bambous contiennent une haie, il vous appartient de l'entretenir. Le voisin sera en droit de faire valoir son "droit d'échelle" pour entretenir son mur. Je vous conseille donc, non de déterrer vos bambous, mais de les couper à 10 cm du sol, ce qui libèrera la place pour les travaux du voisin, et vos bambous pourront repartir ensuite de leur pied. Le bambou pousse très vite, vous retrouverez ainsi leur beauté.